

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 5 mars 2026

<u>Délibération :</u>		
En exercice :	23	
Présents :	15	N° 2026-018
Votants :	18	FINANCES
Pour :	18	Ouverture d'une ligne de trésorerie interactive
Contre :	00	
Abstention(s) :	00	

L'AN DEUX-MILLE VINGT-SIX, le jeudi cinq mars à dix-huit heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de La Flotte, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire.

Étaient présents (15) :

Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire ; Monsieur Loïc SONDAG, premier adjoint ; Madame Annie BERGERON, deuxième adjointe ; Monsieur Lionel LE CORRE, troisième adjoint ; Madame Armelle LACOMBE, quatrième adjointe ; Madame Véronique PERRAIN, conseillère municipale ; Madame Valérie SUREAU, conseillère municipale ; Monsieur Daniel PINAUD, conseiller municipal ; Madame Béatrice CONSTANCIN, conseillère municipale ; Monsieur Alexandre RACAUD, conseiller municipal ; Madame Marie-France DUPEUX, conseillère municipale ; Monsieur Hervé BOUCHER, conseiller municipal ; Monsieur Hugo FAVREAU, conseiller municipal ; Monsieur Simon-Pierre BERTHOMES, conseiller municipal ; Madame Maryse VANOOST, conseillère municipale.

Absent(s) ayant donné pouvoir (3) :

Madame Véronique BICHON, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire.
Monsieur Frédéric BOURY, conseiller municipal, a donné pouvoir à Monsieur Hervé BOUCHER, conseiller municipal.
Monsieur Mickaël MERCIER, conseiller municipal, a donné pouvoir à Monsieur Hugo FAVREAU, conseiller municipal.

Absent(s) excusé(s) n'ayant pas donné pouvoir (5) :

Madame Céline FAILLERES, conseillère municipale.
Monsieur Bernard TIVENIN, conseiller municipal.
Madame Marie GROS-FAVROT, conseillère municipale.
Monsieur Patrick SALEZ, conseiller municipal.
Madame Isabelle MASION-TIVENIN, conseillère municipale.

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PINAUD

Rapport :

Pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune et afin de faire face à tout risque de rupture de paiement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie. En effet, le décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes nécessite de disposer d'une solution de financement à court terme afin de davantage maîtriser les flux financiers et d'assouplir les rythmes de paiement.

Monsieur le Maire précise que les crédits de trésorerie n'ont en aucun cas vocation à financer de l'investissement et que les recettes générées par ces derniers ne sont pas inscrites au budget. En outre, les intérêts liés à une ligne de trésorerie doivent être comptabilisés au compte 6615 : « Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs ».

Aussi, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a été destinataire d'une offre d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive de la part de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes dont les caractéristiques sont les suivantes :

Emprunteur	Commune de La Flotte
Montant	750.000 euros
Durée	12 mois maximum
Taux d'intérêt (base de calcul : exact/360)	€STR + marge de 0,35 % Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR serait alors réputé égal à zéro (valeur indicative de l'€STER au 12 février 2026 : 1,931 %)
Processus de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Païement des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier	900 euros prélevés en une seule fois
Commission d'engagement	Néant
Commission de non-utilisation	0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Modalités de tirages et de remboursements :

➤ **Demande de tirage :** aucun montant minimum

⌚ Créneau horaire de saisie :	00H00	16H30	23H59
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 J + 2		

➤ **Demande de remboursement :** aucun montant minimum

⌚ Créneau horaire de saisie :	00H00	16H30	23H59
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 J + 2		

OPTION ⊕

➤ **Réactivité supplémentaire :**
Les versements peuvent être réalisés par virement BDF **le jour même** pour une demande avant 11h00.

EXECUTION DES TIRAGES PAR VIREMENT BDF OU CREDIT D'OFFICE

➤ ⌚ Créneau horaire de saisie :	7H	11H	16H30	23H59
📅 date de valeur appliquée : VIRT	J	----	J + 1	
[J = jour ouvré] CO	J + 1	J + 1	J + 2	
	⬆ choix offert à l'Emprunteur ⬆			

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

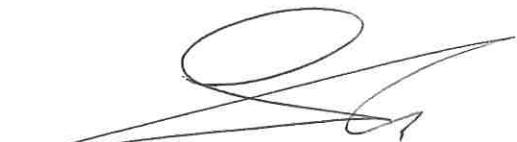
Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu du décalage constaté entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes et afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour un montant de 750 000,00 € (sept-cent cinquante-mille euros), au taux €STER + 0,35 %, pour une durée maximum de 12 (douze) mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat afférent et tout document utile à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de ladite ligne de trésorerie.

Le secrétaire de séance,
Daniel PINAUD



Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 05/03/2026
Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le ...
Et de l'affichage le ...

Le Maire,
Jean Paul HERAUDEAU

